

Solicitation/Sollicitation #5000043872

Questions – Answers

Q1 - In Annex A Statement of Work, section 3 – Scope of work, it is mentioned that we need to “provide an overview of remanufacturing for a minimum of **six (6) industry sectors** in Canada, including aerospace, automotive and electronics.”

Would it be possible to have the name of the 3 other sectors to be assessed?

A1 - Task 2 indicates that the Contractor will have to “provide an overview of remanufacturing for a minimum of six (6) industry sectors in Canada, including aerospace, automotive and electronics”. The other 3 industry sectors, which are intentionally not specified in the Statement of Work, will be at the choice of the Contractor, based and supported by the information gathered during the study.

New Q2 – Would it be possible to extend the experience period for the mandatory criteria M2 and M3, and rated criteria #3?

New A2 - Environment and Climate Change Canada (ECCC) is looking for a contractor with recent work experience. ECCC will not change the experience period requested in the mandatory and rated evaluation criteria. The mandatory evaluation criteria M2 and M3 have to be met for the proposal to be considered. For rated evaluation criteria #3, contractors with experience outside the period requested can still submit a bid, but should expect that it may affect their evaluation.

New Q3 – For criteria M2 in the Mandatory Evaluation - Should this experience be both in the environmental and in the socio-economic domain?

New A3 - Yes, the experience should be for projects related to both the environmental **and** socio-economic research.

Solicitation/Sollicitation #5000043872

Questions – Réponses

Q1 - À l'Annexe A, Énoncé des travaux, section 3 - Portée des travaux, il est mentionné que nous devons « donner un aperçu de la refabrication pour au moins **six (6) secteurs industriels** au Canada, dont l'aérospatiale, l'automobile et l'électronique ».

Serait-il possible d'avoir le nom des 3 autres secteurs à évaluer?

R1 - La tâche 2 indique que l'entrepreneur devra « donner un aperçu de la refabrication pour au moins six (6) secteurs industriels au Canada, dont l'aérospatiale, l'automobile et l'électronique ». Les trois autres secteurs industriels, qui ne sont pas spécifiés de manière intentionnelle dans l'énoncé des travaux, seront au choix de l'entrepreneur et fondés sur les renseignements recueillis au cours de l'étude.

Nouveau Q2 - Serait-il possible d'étendre la plage d'expérience pour les critères obligatoires O2 et O3, et le critère coté #3?

Nouveau R2 - Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) est à la recherche d'un entrepreneur ayant une expérience de travail récente. ECCC ne modifiera pas la plage d'expérience demandée dans les critères techniques obligatoires et cotés. Les critères techniques obligatoires O2 et O3 doivent être satisfaits pour que la soumission soit considérée. Pour le critère technique coté #3, les entrepreneurs ayant une expérience à l'extérieur de la plage demandée peuvent tout de même soumettre une offre, mais devraient s'attendre à ce que cela puisse avoir un impact sur leur évaluation.

Nouveau Q3 - Pour le critère O2 dans les critères techniques obligatoires – Est-ce que cette expérience devrait être dans le domaine environnemental ET dans le domaine socioéconomique?

Nouveau R3 - Oui, l'expérience devrait être pour des projets liés à la recherche socioéconomique **ET** environnementale.